

INSCRIPTION

BAC PRO, CAP, UPE2A

Dossier à déposer entre le 27 juin et le 2 juillet

Merci de compléter les dossiers suivants :

- La fiche de renseignements
- La fiche infirmerie
- Le dossier intendance
- Le dossier stages

Merci de nous fournir :

- 2** photos d'identité récentes (avec Nom et prénom au verso)
- Un EXEAT (certificat de fin de scolarité à demander à votre établissement d'origine)
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève.
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2025 – 2026
- Une attestation de sécurité sociale ou la carte vitale de l'élève
- 2** RIB d'un responsable légal
- En cas d'inscription à la demi-pension : le règlement de 20 euros et l'attestation restauration scolaire (ou le quotient familial)

Enfin nous attirons votre attention sur :

- La cotisation pour le FSE
- La participation facultative à la caisse de solidarité

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

IDENTITE DE L'ELEVE	
NOM
Prénom
Formation
Date de naissance/...../.....
Ville de naissance
Nationalité
Adresse
 mobile
@ mail@.....

SCOLARITE ANNEE PRECEDENTE	
Formation
Etablissement
RESPONSABLE LEGAL 1	
NOM
Prénom
Lien de parenté
Adresse
Profession
 mobile
@ mail

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM
Prénom
Lien avec l'élève
Adresse
Profession	
mobile
@ mail

OU PERSONNE EN CHARGE

NOM
Prénom
Lien avec l'élève
 mobile
@ mail

FICHE INFIRMERIE

IDENTITE DE L'ELEVE	
NOM
Prénom
Classe
ETABLISSEMENT ANNEE PRECEDENTE	
NOM
Adresse
AMENAGEMENTS DE SCOLARITE ¹	
PAP	oui / non
PAI	oui / non
PPS	oui / non
OBSERVATIONS PARTICULIERES (Allergies, traitements en cours, précautions à prendre...)	
.....	

¹ L'élève a-t-il bénéficié au cours de sa scolarité d'un PAP (troubles des apprentissages), d'un PAI (troubles de la santé), d'un PPS (handicap reconnu) ?

DOSSIER INTENDANCE

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION :

Pour vous inscrire à la demi-pension merci de nous fournir un règlement de 20 euros minimum en espèces ou en chèque (chèque libellé à l'ordre de « l'agent comptable du lycée Paul Poiret »)

Ce règlement servira à payer les premiers repas et la carte de cantine (coût 3 euros).

TARIFS DE LA DEMI-PENSION

Le tarif de repas varie entre 0.50 euros et 4.58 euros.

Il est calculé selon le quotient familial. Merci de nous fournir l'attestation de restauration scolaire ou le quotient familial. Vous pouvez télécharger ces documents sur www.caf.fr ou sur www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

La réservation des repas se fait sur la borne interactive du lycée. Le repas peut être réservé la veille à partir de 14h ou le jour J jusqu'à 9h30. Vous pouvez également réserver ou annuler un repas sur le site internet du lycée : www.paulpoiret.org

La réservation est obligatoire pour pouvoir déjeuner.

REAPPROVISIONNEMENT

Vous pouvez réapprovisionner votre carte de cantine en déposant un chèque ou des espèces au service de l'intendance. Votre compte sera alors crédité sous un délai de 24h. Le solde de votre carte est consultable sur le site internet.

BOURSE :CAP , BAC PRO, FCIL, UPE2A, DTMS

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M
 Nom d'usage (2) : Né(e) le* : __/__/____
 Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
 Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : ____
 Formation: Classe :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément).

L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
 (3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature :



ACADÉMIE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité



Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2025-2026

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée (nom) _____ (ville) _____

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté n° 2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève :) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal

Pièces requises :

- Copie pièce d'identité du titulaire du compte
- Copie du livret de famille

LA CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet de venir en aide aux élèves les plus démunis.
En 2024-2025 la caisse de solidarité a permis l'achat de fournitures scolaires, de vêtement, la prise en charge de titres de transports.
Cette caisse de solidarité est financée par vos dons.
Votre participation est facultative, le montant est laissé à votre libre appréciation (5€ minimum).
Vous pouvez contribuer en espèces ou par chèque.
Le chèque doit être établi à l'ordre de : « M. l'agent Comptable du lycée Paul Poiret ».

.....

NOM :

Prénom :

Classe :

Montant de la participation à la caisse de solidarité :

- € en espèces
- € en chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée Paul Poiret).

LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

Le foyer socio-éducatif (FSE) est une association qui fonctionne grâce à vos dons. Il a pour objectif l'organisation et le financement d'actions à but pédagogique à destination de l'ensemble des usagers de l'établissement (lycéens ou étudiants).

Ainsi le FSE a organisé et financé en 2024-2025 l'achat d'instruments pour le club musique, participé activement à l'organisation de sorties pédagogiques...

Le FSE vous assure d'ores et déjà que l'intégralité des sommes recueillies ira au financement de telles actions et vous remercie d'avance de votre geste.

.....

NOM :

Prénom :

Classe :

Montant de la participation au FSE :

- € en espèces.
- € en chèque (à l'ordre du FSE du lycée Paul Poiret).

Cher-e-s parents, familles, lycéens-ennes, étudiant-e-s,
Donateur-trices du FSE, passé-e-s, à venir,

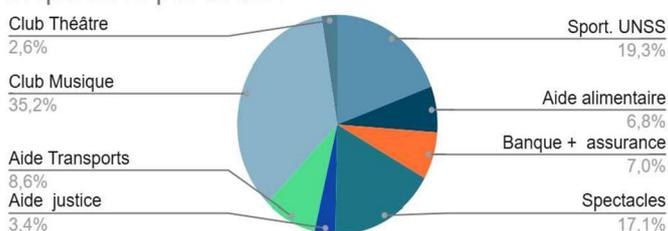
SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2024-2025. QU'AVONS-NOUS FAIT DE VOS DONS ?

Vous trouverez ci-après un retour chiffré sur les recettes et dépenses du FSE pour l'année scolaire écoulée (septembre 2024-juillet 2025). Il était important pour nous de vous rendre compte de ce que nous avons fait de vos dons de l'an passé.

Montant global des recettes (dons) : **815€**

Montant global des dépenses (tout confondu): **2741€**

Répartition par action



CE QUE NOUS FERONS DE VOS DONS OU POURQUOI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Le foyer socio-éducatif a donc participé à **l'ensemble des actions culturelles et d'aide à nos jeunes le mieux qu'il le pouvait**. Les besoins ayant été multipliés par 2 l'an dernier, nous avons eu recours à d'anciens reliquats qui nous ont permis de dépenser 3 fois le montant des recettes. C'est pourquoi vos dons sont précieux et ce, même si nous savons qu'ils constituent pour vous tous un effort financier dès la rentrée. La cotisation minimale recommandée pour chaque élève est de 10€. Vous pouvez nous la faire parvenir par chèque ou virement toute l'année. (Indiquez au dos du chèque ou dans l'intitulé du virement le nom de l'élève concerné-e et sa classe).

CAS PARTICULIER DES CLASSES DE DNMADE SON, LUMIÈRE, COSTUME

Les étudiant-e-s du supérieur vont au spectacle une dizaine de fois dans l'année en raison de leur formation. Le FSE ne leur sert que d'intermédiaire bancaire et négocie des tarifs de groupe moins onéreux. Il entretient à cette fin de solides partenariats avec les institutions théâtrales. Néanmoins, le coût de cette programmation annuelle incontournable est élevé. Il est payable en 1, 2 ou 3 fois par chèque ou virement. Ce montant est indépendant des dons que vous pourriez faire. Le RIB en revanche est le même pour toutes ces opérations.

RIB : FR76 1010 7001 1100 8150 3960 882

Libellé : FSE Paul Poiret

Les montants appelés sont les suivants :

Made 1 costume : **130€**

Made 2 et 3 costume : **100€**

Made 1, 2 et 3 régie : **130€**

Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés pour poursuivre les aides et développer santé et culture dans un même élan solidaire. Nous souhaitons le meilleur à toutes-tous celles-ceux qui s'inscrivent au Lycée Paul Poiret cette année 2025-2026. Nous sommes toujours à votre disposition pour évoquer des problèmes ou des besoins plus spécifiques. Très belle année à chacun-e.

25 juin 2025, Paris. Céline Romatif, Présidente
Jérôme Combes, Trésorier